

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

**25<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'AUTORITE INTERNATIONALE  
DES FONDS MARINS**

*KINGSTON, DU 22 AU 26 JUILLET 2019*

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

***Thème : Rapport annuel du Secrétaire général.***

DECLARATION DE :

**S.E.M. Kokou KPAYEDO**, Ambassadeur, Représentant Permanent du  
Togo auprès des Nations Unies à New York.

Vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,**

Avant tout propos, je voudrais d'abord vous féliciter de même que les autres membres de votre Bureau, pour votre élection à la tête de cette 25<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins. Ma délégation voudrait vous rassurer de sa disponibilité à travailler avec vous, pour la réussite de votre mission au cours de la présente session.

D'emblée, le Togo souscrit à la déclaration qui a été faite au nom du Groupe des Etats d'Afrique, au titre du point 9 de l'ordre du jour. Nous voulons toutefois faire les observations suivantes en notre capacité nationale.

La délégation togolaise remercie le Secrétaire général de l'Autorité, pour avoir bien voulu élaborer et présenter son troisième rapport à l'Assemblée et ce, en application des dispositions du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Pour avoir analysé les différentes rubriques dudit rapport bien organisé dans sa structure, ma délégation prend note de son contenu qui met en exergue non seulement les activités concrètes réalisées par l'Autorité au cours de la période de juillet 2018 à juin 2019, mais également l'évolution administrative et financière de notre Institution ainsi que ses relations avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la Convention.

**Monsieur le Président,**

Le Togo, en sa qualité de Partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ainsi qu'à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de ladite Convention, accorde une importance toute particulière à toutes les questions intéressant les océans que son Gouvernement aborde de manière intégrée, interdisciplinaire et intersectorielle dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements conventionnels.

A cet égard, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que pour jouer pleinement sa partition dans l'objectif ultime de conservation et d'exploitation efficiente des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable, mon pays a créé en 2014, l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer, dont la mission est de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner tous les efforts intersectoriels dans le but de préserver les intérêts maritimes togolais.

Cet Organisme est composé, entre autres, du Haut Conseil pour la Mer, un cadre par excellence où se définissent toutes les orientations de la politique maritime du pays, sous l'autorité du Président de la République, et dont les décisions stratégiques sont mises en œuvre par la Préfecture maritime.

De plus, le Togo a adopté depuis le 30 mars 2016, la loi relative aux espaces maritimes sous sa juridiction nationale conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de Montego Bay.

Cette loi fixe la largeur de la mer territoriale togolaise, crée la zone contigüe ainsi qu'une zone économique exclusive qui s'étend au-delà de la zone contigüe et adjacente à celle-ci jusqu'à 200 milles marins de la ligne de base à partir de laquelle est mesurée la largeur de la mer territoriale.

Par ailleurs, depuis la dernière session de l'Autorité tenue ici même en juillet 2018, il convient de noter que le 21 septembre 2018, le Togo et le Bénin ont déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies, conformément à l'article 76 de la Convention, leur dossier de demande conjointe en vue de la délimitation de la limite extérieure de leur plateau continental respectif au-delà des 200 milles marins.

Cette demande a été présentée par les deux Etats Membres de l'Autorité à la Commission des limites du plateau continental, lors de sa session plénière tenue à New York, le **7 février 2019**. Il est attendu que ladite Commission crée ultérieurement en son sein une sous-commission chargée de l'examen de cette demande conjointe.

Dans ce contexte, point n'est besoin pour ma délégation d'insister sur l'importance et l'intérêt que le Gouvernement togolais accorde au travail de l'Autorité internationale des fonds marins étant donné que c'est dans le cadre de cette Instance que les Etats parties à la Convention organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration des ressources qui s'y trouvent et qui relèvent du patrimoine commun de l'humanité.

Aussi, prenant en compte les nombreux défis notamment d'ordre budgétaire auxquels l'Autorité fait de plus en plus face et qui freinent la mise en œuvre rapide de son mandat, le 6 août 2018, le Gouvernement togolais a versé à cet Organe, la totalité de ses contributions au budget de fonctionnement de l'Autorité pour la période 2004-2018.

### **Monsieur le Président,**

En tant qu'Etat côtier en développement qui attache une grande importance au renforcement de capacités, le Togo note et salue la poursuite et l'acquittement par l'Autorité de son mandat de promotion de la recherche scientifique dans la Zone et de renforcement des capacités des Etats en développement concernant la recherche en haute mer et les technologies y relatives.

Qu'il s'agisse du programme de formation des contractants, du fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone ou du programme de stages à l'Autorité, ma délégation voudrait souligner l'importance desdits programmes pour la formation des cadres et experts maritimes surtout des pays en développement et engager l'Autorité à les poursuivre et à les diversifier le cas échéant, dans les limites de ses moyens tout en privilégiant des partenariats stratégiques dans ce sens.

C'est dans cette optique qu'il convient de féliciter l'Autorité pour le lancement en octobre 2018, de **l'Africa Deep Seebed Resources Project**, un ambitieux projet de mise en valeur des ressources des grands fonds marins africains mené en partenariat avec le Centre africain de développement minier de l'Union Africaine, avec le soutien de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement.

Le Togo se réjouit d'avoir pris part à Abidjan en Côte d'Ivoire, à l'atelier organisé dans ce cadre et qui avait réuni des représentants de pays francophones d'Afrique, d'organisations internationales et régionales ainsi que des milieux scientifiques et universitaires.

Pour conclure, mon pays encourage l'Autorité à poursuivre les travaux conceptuels en cours pour l'amélioration de l'architecture actuelle de son Site web afin d'uniformiser la manière dont les différents aspects des travaux de l'Autorité sont présentés et diffusés dans ses deux langues de travail, tout en s'assurant que cette plateforme numérique puisse offrir un moyen de communication efficace permettant aux Membres et aux autres acteurs de cette Institution de suivre quotidiennement ses activités.

**Je vous remercie.**